



# Rapport d'activités

## 2005

# *Table des matières*

<b>Table des matières</b>	<b>2</b>
<b>1.</b>	<b>4</b>
<b>Actualisation du rôle et des missions des OISP</b>	<b>4</b>
1.1. Les Groupes de travail pédagogiques de la FeBISP	4
a) Groupe de travail « ISP Construction »	4
b) Groupe de travail « Formation de base »	4
c) Groupe de travail « transversal péda »	4
1.1. La FeBISP et la CCFEE	5
1.2. La FeBISP au Bureau de l'Alternance	5
1.3. La FeBISP à la COCOF	5
1.4. La FeBISP au Comité de concertation	6
1.5. La FeBISP au Cabinet Dupuis	6
<b>2.</b>	<b>6</b>
<b>Les missions locales</b>	<b>6</b>
2.1. Mise en œuvre de l'accompagnement lié aux demandeurs d'emploi (DE) signataires d'un Contrat de Projet Professionnel (CPP)	7
2.2. En attente de l'Ordonnance	7
2.3. Formation à la gestion des relations sociales	7
2.4. Le dossier FSE projets innovants coordonné par Bruxelles Formation	7
<b>3.</b>	<b>8</b>
<b>Relations et travaux avec l'ORBEM</b>	<b>8</b>
3.1. Comité de suivi du RPE	8
3.2. Comité d'accompagnement RPE	8
3.3. La lettre du RPE	8
3.4. Comité de coordination Missions Locales – ORBEM – OOTB	8
3.5. Réunions de réflexion en vue de la réforme du partenariat ORBEM-OISP	9
<b>4.</b>	<b>9</b>
<b>Le FSE et le préfinancement</b>	<b>9</b>
4.1. Le Groupe de travail sur l'avenir des Fonds structurels européens	9
4.2. Encore des erreurs de jeunesse pour le système de préfinancement structurel FSE	9
<b>5.</b>	<b>10</b>
<b>Économie sociale d'insertion</b>	<b>10</b>
5.1. Organiser et représenter ses membres	10
a) Le Groupe de travail économie sociale	10
b) Plate-forme de l'économie sociale	10
5.2. Appui technique aux projets d'économie sociale d'insertion (ESI)	11
a) Edition, diffusion et mise à jour du « Vade-mecum du porteur de projet d'économie sociale d'insertion à Bruxelles »	11
b) Appui individualisé aux porteurs de projets d'économie sociale d'insertion	11
c) Participation de la FeBISP au projet « Equal Créasoc »	11
d) Participation de la FeBISP à la « Task Force » sur les titres-services	11
5.3. Valorisation de l'économie sociale d'insertion (ESI) bruxelloise	12
5.3.1. Mise en valeur au travers de publications écrites	12

5.3.2.	Mise en valeur au travers de rencontres et d'échanges	12
a)	La contribution de la FeBISP à la Semaine 2005 de l'économie sociale (mars 2005).	12
b)	La contribution de la FeBISP à diverses animations de groupe auprès de ses membres	12
c)	Organisation, avec le SRDU, Febecoop, et OOTB, d'une matinée de réflexion sur le thème : « Le soutien au développement de projets d'économie sociale d'insertion. Quels partenariats ? Quelles conditions de réussite ? » - 27 juin 2005	12
5.4.	Le programme ECSA REVES, seconde année	13
<b>6.</b>		<b>13</b>
	<b>Représenter ses membres et défendre leurs intérêts en tant qu'employeurs du secteur non marchand</b>	<b>13</b>
6.1.	Les mandats dans les instances patronales	13
6.2.	Suivi des relations sociales	16
6.3.	Enquête sur le profil des travailleurs du secteur de l'ISP	16
6.4.	Élaboration de cadastres	16
6.5.	La gestion des fonds paritaires propres à l'ISP	17
6.5.1.	Le FFCISP	17
6.5.2.	L'asbl Réduire & Compenser	17
<b>7.</b>		<b>18</b>
	<b>La Fédération</b>	<b>18</b>
7.1.	Nouveaux statuts - Nouveaux membres	18
7.2.	Assemblées générales et le Conseil d'administration	19
7.3.	L'équipe de la FeBISP ASBL	19
7.4.	L'information et la communication	20
7.4.1.	L'insertion	20
7.4.2.	Le site Internet	20
7.5.	Les finances	21
<b>8.</b>		<b>22</b>
	<b>Organisations en 2005</b>	<b>22</b>
8.1.	8 <sup>ème</sup> journée d'étude (26 avril 2005) : la FeBISP commence à fêter des anniversaires	22
8.2.	Festival « Regards sur le travail »	22

# 1. Actualisation du rôle et des missions des OISP

## 1.1. Les Groupes de travail pédagogiques de la FeBISP

### *a) Groupe de travail « ISP Construction »*

Composé des 9 membres actifs dans ce domaine d'activité ; ce Groupe de travail s'est réuni 7 fois. Il se donne pour objectifs de :

- Réfléchir à la fluidité des passerelles entre les formations dans le secteur de la construction et aux mécanismes à mettre en place alors que l'offre de formation qualifiante dans ce secteur est insuffisante ;
- Utiliser des référentiels de compétences dans la construction des passerelles et dans le contexte plus général de la validation des compétences.

### *b) Groupe de travail « Formation de base »*

Composé des opérateurs de formation de base membres de la FeBISP ; ce Groupe de travail s'est réuni 7 fois. Qu'est-ce qu'une compétence, un savoir, un savoir-faire, un savoir-être, une attitude ? Comment exprimer des objectifs en termes de compétences quels que soient les approches pédagogiques et les moyens didactiques mis en œuvre dans chaque association ? Une journée de réflexion, organisée en décembre 2005, a permis aux formateurs, coordinateurs et directeurs d'échanger sur leurs pratiques, sur les enjeux tant pédagogiques qu'institutionnels de leurs actions de formation.

### *c) Groupe de travail « transversal péda »*

Composé des opérateurs de formation, des AFT et des Missions Locales ; il s'est réuni 3 fois. Des principes généraux doivent guider l'élaboration des futurs programmes de référence. Le dispositif d'insertion socioprofessionnelle accueille le public le plus fragile et le moins qualifié. Les OISP refusent le concept général d'un parcours linéaire de formation qui pourrait générer l'exclusion des « moins » qualifiés.

La collaboration entre l'Enseignement de la Communauté Française et la FeBISP : dès septembre 2005, la FeBISP interpelle les services de l'Inspection de l'Enseignement Technique et professionnel de la Communauté française en leur demandant d'animer

des après-midi d'information sur l'approche par compétence en 2006 (3 réunions). Le projet est soutenu par la Ministre Aréna.

### **1.1. La FeBISP et la CCFEE**

La FeBISP est membre actif de la CCFEE et membre de la Cellule exécutive de la CCFEE, cellule qui opérationnalise, autant que faire se peut, les décisions de la CCFEE et qui prépare les réunions. Lieu particulier, vu sa composition, où sur les liens entre matières formation, enseignement et emploi à Bruxelles, se rencontrent les partenaires sociaux, les représentants de la société civile et les représentants des 3 ministres concernés. La CCFEE a notamment organisé avec le BNCTO dans le cadre du C2E, trois tables rondes sur des enjeux liés aux les matières qu'elle traite. Ces travaux ayant réuni tous les acteurs concernés, vont pouvoir lui permettre de rendre en 2006 un avis au gouvernement sur l'emploi des jeunes à Bruxelles, la réduction des inégalités, la valorisation de métiers pédagogiques émergents, l'apprentissage et les partenariats concrets à mettre sur pieds ou renforcer.

La FeBISP a participé aux travaux du Groupe de travail DOFFO (2 réunions), du Groupe de travail Fracture numérique (3 réunions) et du Groupe de travail TUTORAT (3 réunions).

Le Groupe de travail Alternance Alternative a exploré de nouvelles pistes d'alternance, associant les OISP, les Missions Locales et les CPAS pour un public adulte ISP de plus de 25 ans.

### **1.2. La FeBISP au Bureau de l'Alternance**

La FeBISP a participé avec assiduité aux travaux du Bureau de l'Alternance. Dans l'avancement des travaux, 2 points prioritaires :

- L'élaboration et la diffusion d'une brochure de promotion du dispositif de l'alternance et du Bureau ;
- Le besoin d'une évaluation du dispositif.

### **1.3. La FeBISP à la COCOF**

La FeBISP a participé au groupe de travail animé par la Cocof ayant pour objectif de définir le cahier des charges d'une étude à réaliser sur l'évolution du public ISP (8 réunions).

La FeBISP a participé au démarrage du Groupe de travail de la COCOF ayant pour objet la réactualisation de la Brochure COCOF « Un atout pour votre avenir » (5 réunions).

## 1.4. La FeBISP au Comité de concertation

La FeBISP a suivi la mise en place progressive du réseau Corail auprès des OISP par Bruxelles Formation : 4 réunions techniques et des échanges réguliers avec Bruxelles Formation sur un plan institutionnel (charte des utilisateurs et items obligatoires) y ont été consacrés.

## 1.5. La FeBISP au Cabinet Dupuis

En 2005, la FeBISP rédige une note d'orientation (cf annexe n° 1) sur les stages en entreprise à l'attention du Cabinet Dupuis qui a pour enjeu essentiel de :

- Défendre la pertinence des stages ISP en entreprise en tant que pratique formative ;
- D'aboutir à l'égalité de traitement de tous les stagiaires en formation.

Parties intégrantes du processus de formation, deux types de stages apparaissent nécessaires au bon déroulement d'une formation : un stage d'immersion dans tous les types d'action et un stage d'achèvement dit d'insertion en AFT, en Préformation ou en Formation qualifiante. Le stage d'immersion est principalement axé sur le développement des savoir-faire comportementaux et sur la découverte d'un milieu professionnel. Le stage d'insertion est principalement destiné à l'exploitation en entreprise (« sur le terrain ») des acquis de formation.

Le Cabinet Dupuis demande à la FeBISP de vérifier auprès de ses membres, l'évolution de leurs heures de formation et/ou du nombre de stagiaires en formation pour l'année 2005 par rapport à l'année 2006, suite à l'appel d'offre de mars 2005.

## 2.

### Les missions locales

Instituée auprès du Comité économique et social, la plate-forme pour la gestion mixte qui regroupe les partenaires sociaux (employeurs et syndicats) et les associations partenaires de l'ORBEM ne s'est réunie qu'une seule fois pour sa mise en place.

Le Groupe de travail Missions Locales de la FeBISP : en plus des dossiers ci-dessous, le Groupe de travail a également préparé les dossiers traités au Comité de coordination Missions Locales-OOTB-ORBEM.

## **2.1. Mise en œuvre de l'accompagnement lié aux demandeurs d'emploi (DE) signataires d'un Contrat de Projet Professionnel (CPP)**

Suite à l'accord de coopération relatif au suivi et à l'accompagnement actifs des chômeurs, l'ORBEM a adopté une nouvelle démarche concrétisée par le CPP. Considérant le nombre de demandeurs d'emploi visé dont une partie correspond au public ISP, l'ORBEM a proposé d'associer ses partenaires Missions Locales en leur permettant de conclure et signer des CPP avec les demandeurs d'emploi. Si les Missions Locales ont refusé ce pouvoir de signature, elles ont opté pour proposer des actions d'accompagnement aux DE qui se présentent munis d'un tel document.

## **2.2. En attente de l'Ordonnance**

L'harmonisation « par voie législative » du « statut des Missions Locales pour l'emploi et de l'OOTB » constitue l'une des propositions mentionnée dans la déclaration gouvernementale de la nouvelle équipe en place. Face à cette volonté politique affichée, le Groupe de travail avait repris, dès septembre 2004, ses travaux de réflexion sur la question. Elaborée par ce Groupe de travail, une note des Missions Locales, indiquant les points qu'elles voudraient voir figurer dans un texte régional, a été adressée fin mars au Ministre de l'Emploi Benoît Cerexhe (cf annexe n° 2).

## **2.3. Formation à la gestion des relations sociales**

Pour aider les directions des Missions Locales à développer un mode de dialogue social constructif avec les représentants de travailleurs dans leurs structures, la FeBISP a mis en place une session de formation de 2 jours pour aborder à la fois l'aspect législatif et l'aspect concertation et communication avec le personnel et avec leurs représentants.

## **2.4. Le dossier FSE projets innovants coordonné par Bruxelles Formation**

Mis en œuvre depuis 2002, il est évalué négativement par toutes les parties. Mais il pose plus largement aussi d'autres difficultés qui tiennent à l'interprétation du nouveau cahier des charges adopté en 2004. Des discussions en 2006 sont donc encore à prévoir !

## 3. Relations et travaux avec l'ORBEM

### **3.1. Comité de suivi du RPE**

Les deux réunions de 2005 ont permis de se rendre compte de la généralisation progressive du réseau à tous les partenaires de l'ORBEM et, en particulier, des échéances des OISP de formation. À ces occasions, nous avons pu relayer les difficultés rencontrées par nos membres dans la mise en œuvre technique et technologique du réseau mais aussi la satisfaction de ceux-ci à l'égard de la disponibilité et de l'écoute de leurs interlocuteurs du service RPE pour rechercher des solutions viables.

### **3.2. Comité d'accompagnement RPE**

Pour faciliter l'intégration de l'outil New IBIS au sein des OISP de formation, le service RPE de l'ORBEM a instauré un Comité d'accompagnement destiné à discuter des difficultés techniques que rencontrent les utilisateurs, y compris pour les transferts d'informations vers la base de données Corail de Bruxelles Formation. C'est pourquoi des représentants de l'Institut sont aussi présents.

### **3.3. La lettre du RPE**

Depuis son lancement en mai 2005, la FeBISP collabore à l'outil de communication du réseau qu'est la Lettre du RPE en rédigeant ou relayant des articles et des infos de ses membres et en participant au Comité de rédaction.

### **3.4. Comité de coordination Missions Locales – ORBEM – OOTB**

4 grands dossiers y ont été traités en 2005 :

- L'évaluation du Service Bruxellois aux Employeurs suite à la fin de la période expérimentale ;

- Dans la continuité de ce projet pilote, un second dossier fut la signature et la mise en œuvre d'une Convention « grands comptes » pour organiser la prospection et l'offre de services aux entreprises ;
- La mise en œuvre des conventions CPP passées avec les Missions Locales ;
- Les items statistiques des rapports d'activités des commissions de concertation zonales, pilotées par les Missions Locales et l'OOTB.

### **3.5. Réunions de réflexion en vue de la réforme du partenariat ORBEM-OISP**

Dans la logique de l'Ordonnance du 26/04/2003 relatif à la gestion mixte du marché de l'emploi, l'ORBEM a lancé sa réflexion sur la réforme du partenariat. Après la rédaction d'un rapport d'évaluation des actions d'ISP remis à son Comité de gestion fin octobre, l'ORBEM a démarré la phase de concertation avec ses partenaires. La FeBISP et l'OOTB ont ainsi été conviés à une première réunion d'échange en fin d'année. Parallèlement, dès septembre, la FeBISP a mis l'accent sur l'information (enjeux et contexte) et la consultation de l'ensemble de ses membres informés ; chacun a ainsi été consulté individuellement. (cf annexe n° 3 : note de travail état des lieux guidance et architecture partenariat ORBEM).

## 4.

### Le FSE et le préfinancement

#### **4.1. Le Groupe de travail sur l'avenir des Fonds structurels européens**

Dernière ligne droite en 2005 pour ce Groupe présidé par la FeBISP qui a remis une seconde proposition d'avis en juin, discutée et adoptée par les membres de la CCFEE en septembre. Son contenu tient compte des remarques relatives à la première proposition d'avis (juin 2004) et des informations sur les orientations européennes.

#### **4.2. Encore des erreurs de jeunesse pour le système de préfinancement structurel FSE**

Le préfinancement 2005 FSE des OISP bruxellois par la Communauté Objectif 3 est enfin achevé. Un bilan positif dans la mesure où les opérateurs ont perçu une avance de trésorerie équivalent à 9 mois de fonctionnement (contre six mois en 2004) mais

assombri par la lenteur de la mise en œuvre. En effet, malgré la ténacité du cabinet Dupuis dans le suivi de ce dossier, 8 mois ont finalement été nécessaires, soit cinq mois de plus qu'annoncés, pour que l'ensemble des opérateurs d'ISP bruxellois perçoivent leur montant octroyé. La cause étant à rechercher du côté du traitement administratif des dossiers par les services de la Communauté française.

Au vu du déroulement de ce « préfinancement » 2005, les contacts FeBISP - Cabinet Dupuis ont repris dès la rentrée de septembre pour préparer 2006. (cf annexe n° 4 : communiqué de presse de juin et de septembre 2005).

## 5. Économie sociale d'insertion

### **5.1. Organiser et représenter ses membres**

#### *a) Le Groupe de travail économie sociale*

8 réunions du groupe de travail « économie sociale » se sont tenues de janvier à décembre 2005. Ces réunions nous ont permis de recueillir l'avis de nos membres sur les orientations à poursuivre en matière de développement de l'économie sociale d'insertion à Bruxelles, sur les obstacles à lever et la stratégie à employer pour favoriser son développement. Ces réunions ont également permis d'informer nos membres sur les orientations politiques, les aspects législatifs et les procédures administratives à respecter pour mener à bien de nouveaux projets.

#### *b) Plate-forme de l'économie sociale*

La Plate-forme de l'économie sociale, rassemblant les partenaires sociaux, les employeurs représentant l'économie sociale, l'administration et les cabinets de l'économie et du logement, s'est réunie pour la première fois en mars 2005, et a tenu des réunions régulières. Elle a agréé en 2005 une trentaine de projets, sur base essentiellement de critères administratifs. L'agrément ouvre le droit non seulement à demander des subsides régionaux, mais aussi fédéraux et ouvre aussi le droit de bénéficier de la mesure SINE et articles 60 économie sociale majorés. La FeBISP a organisé régulièrement des concertations avec les autres membres de l'économie sociale présents à la plate-forme et a tenté d'avoir des consensus avec eux sur chacun des dossiers. Le travail de la plate-forme en fin 2005 a consisté à voir comment financer tous les projets agréés, sur base d'un budget nettement inférieur aux demandes de financement. Les avis sont donc particulièrement délicats.

## **5.2. Appui technique aux projets d'économie sociale d'insertion (ESI)**

### ***a) Edition, diffusion et mise à jour du « Vade-mecum du porteur de projet d'économie sociale d'insertion à Bruxelles »***

L'année 2005 a vu la parution du « *Vade-mecum du porteur de projets d'économie sociale d'insertion à Bruxelles* ». C'est vers le mois de mai que la version « zéro » du document a été diffusée auprès de nos membres et de nos principaux partenaires. Au 31 décembre 2005, 104 exemplaires de ce vade-mecum avaient été distribués. La diffusion du document est extrêmement personnalisée : les exemplaires ne sont distribués qu'à ceux qui le demandent, aucune diffusion n'est effectuée « d'office » (rappel : le prix de vente – 10€ pour les non-membres - est symbolique). Une mise à jour du document a été diffusée à l'automne pour ceux qui avaient reçu la version « zéro » du vade-mecum.

### ***b) Appui individualisé aux porteurs de projets d'économie sociale d'insertion***

La FeBISP a été sollicitée par certains porteurs de projets d'ILDE (Initiatives Locales de Développement de l'Emploi) et EI (Entreprise d'insertion) pour un soutien plus individualisé. La FeBISP s'est en outre déplacée pour expliquer les potentialités de l'Ordonnance du 18 mars 2004 auprès de la Commune de Saint-Josse (échevinat de l'Instruction publique et de l'Emploi) et du CPAS d'Uccle.

### ***c) Participation de la FeBISP au projet « Equal Créasoc »***

Dans le cadre de ce programme, la FeBISP a choisi de se centrer sur le travail de réforme des formations de post-graduat en économie sociale de l'EPFC (Enseignement de Promotion et de Formation Continue) et le graduat en insertion socioprofessionnelle de l'Institut Roger Guilbert. Il s'agira d'aider ces deux organismes de formation à améliorer leur offre de produits adaptés aux besoins des travailleurs bruxellois de l'économie sociale d'insertion. En 2005, la FeBISP a contribué à d'autres aspects du programme de CREASOC principalement en informant ses membres sur les possibilités de faire gratuitement pré-diagnostiquer son projet d'ILDE.

### ***d) Participation de la FeBISP à la « Task Force » sur les titres-services***

En 2005, la FeBISP a commencé à suivre les travaux relatifs au processus de dématérialisation des titres-services, afin d'informer ses membres et de les associer à la phase-pilote du processus de dématérialisation. De même, la FeBISP s'est tenue au courant de la législation relative aux commissions paritaires applicables aux travailleurs des entreprises agréées « Titres-services ».

## 5.3. Valorisation de l'économie sociale d'insertion (ESI) bruxelloise

### 5.3.1. Mise en valeur au travers de publications écrites

En 2005, la FeBISP a communiqué avec régularité sur le thème de l'économie sociale d'insertion, principalement dans son mensuel « L'Insertion » mais aussi dans d'autres médias comme le journal « Politique » ou la revue « Esprit libre » de l'ULB. Les principaux articles figurent en annexe de ce rapport.

### 5.3.2. Mise en valeur au travers de rencontres et d'échanges

#### a) La contribution de la FeBISP à la Semaine 2005 de l'économie sociale (mars 2005).

Au début de l'année 2005, la FeBISP a participé à une série de réunions au Cabinet de la Secrétaire Fédérale Els Van Weert, afin de préparer la Semaine de l'Economie sociale, qui s'est tenue du 7 au 11 mars 2005. Ces réunions avaient également pour but de désigner les « Ambassadeurs de l'Economie sociale » pour l'année 2005. En ce qui concerne la semaine de l'économie sociale, organisée également du 7 au 11 mars 2005 à l'ULB, la FeBISP y apporta sa contribution en participant, le 8 mars, à un « Petit Déjeuner de l'Economie sociale » et à une conférence-débat.

#### b) La contribution de la FeBISP à diverses animations de groupe auprès de ses membres

L'économie sociale d'insertion est un domaine qui suscite de plus en plus l'intérêt des travailleurs sociaux bruxellois. La FeBISP fut amenée à participer le 10 mars à la « Journée des stagiaires » du CF2M, le 26 septembre à une animation autour de l'économie sociale d'insertion avec les travailleurs du NADI à Saint-Gilles, et enfin, le 28 septembre, à une réunion de la Commission de Concertation Zonale Nord-Ouest. Le 24 juin, la FeBISP a également invité, lors d'un « Midi FeBISP », Nicolas Bardos-Féltoronyi, professeur à l'UCL, à parler de son ouvrage : « Comprendre l'économie sociale et solidaire. Théories et pratiques »<sup>1</sup>. Le 23 novembre, la FeBISP a participé à une matinée « économie sociale » dans le cadre de la semaine de l'emploi organisée par la Mission Locale d'Ixelles. Elle y a présenté ses activités et participé au débat sur les perspectives de développement de l'économie sociale à Bruxelles.

#### c) Organisation, avec le SRDU, Febecoop, et OOTB, d'une matinée de réflexion sur le thème : « Le soutien au développement de projets d'économie sociale d'insertion. Quels partenariats ? Quelles conditions de réussite ? » - 27 juin 2005

Dans le cadre général de ce colloque, la FeBISP a choisi d'organiser et d'animer un atelier sur le thème des « démarches qualité » dans des entreprises d'économie sociale. La « démarche qualité » vise à réorganiser complètement le travail d'une

<sup>1</sup> BARDOS, N., Comprendre l'économie sociale et solidaire. Théories et pratiques. Bruxelles/Lyon : Couleurs Livres/Chroniques sociales, 2004, 160 p.

organisation, de façon à améliorer la qualité des produits de l'entreprise et également la qualité du travail d'insertion. La démarche se met en place en collaboration avec les travailleurs. L'exemple mis en lumière fut l'expérience de la collaboration entre le Gerموir (EFT wallonne) et AGES, Agence-conseil en économie sociale basée à Liège.

#### **5.4. Le programme ECSA REVES, seconde année**

La FeBISP a, en 2005 et pour la deuxième année consécutive, participé à un programme de travail baptisé « ECSA » - « Exchange for Inclusion- enhancing a common strategic approach ». Le travail consistait à comparer les bonnes – et moins bonnes - pratiques en matière de lutte contre l'exclusion à l'emploi et au logement au niveau des villes et régions européennes membres de REVES. En 2005, les participants au programme avaient décidé d'alimenter leurs réflexions par des visites de terrain. La FeBISP s'est ainsi rendue chez un membre finlandais du réseau REVES, la « Jupiter Foundation », située à Vaasa et spécialisée dans la mise au travail de chômeurs de longue durée. L'expérience a été étudiée sous l'angle des 13 principes des territoires socialement responsables. En novembre, une conférence de clôture du programme a été organisée à Bruxelles, au cours de laquelle les principaux résultats du travail mené sur deux années ont été exposés.

## **6.**

### **Représenter ses membres et défendre leurs intérêts en tant qu'employeurs du secteur non marchand**

#### **6.1. Les mandats dans les instances patronales**

La FeBISP développe un réseau de représentations dans les différentes instances afin d'assurer la représentation patronale du secteur de l'ISP. Elle est membre de la Chambre ISP de la Fédération des Employeurs du Secteur de l'Education permanente et de la Formation des Adultes (Fesefa) en détenant trois mandats au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale. Par un effet de cascade, cette représentation permet à la FeBISP d'être représentée ou de siéger sur le banc patronal d'instances comme le Fonds Maribel social, le Fonds de formation du secteur socioculturel et sportif et la sous-commission paritaire 329.02.

Voici les principaux thèmes abordés selon les représentations assurées. Certains de ces points sont abordés à titre d'information, ce qui a permis à la FeBISP de les relayer auprès de ses membres concernés. D'autres points sont décisionnels et impliquent que la FeBISP y relaie la position de ses membres.

FESEFA	CESSoC
Accord non marchand : - Communauté française - Région wallonne - Région bruxelloise	Statut de la délégation syndicale : réflexion
Décret éducation permanente	Flexibilité : projet de convention collective de travail
Rattachement des ILDE au champ de compétence de la CP 329.02	Maribel social : - Réglementation - Utilisation du solde non récurrent 2004
Maribel social : - Règlement administratif du Fonds - Groupements d'employeurs - Modalité de liquidation des subventions	Accord non marchand : - Communauté française - Région wallonne - Région bruxelloise
	Travaux transversaux du Fonds Intersectoriel de la Formation Francophone
	Champ de compétence et mandats de la sous-commission paritaire 329.02
	Pacte associatif et loi sur le bénévolat

#### La Commission paritaire 329

Un mandat de représentation patronale à la Commission paritaire 329 a été obtenu via la CESSoC. Malgré la scission officielle de la CP, le travail s'est encore effectué en séance plénière en 2005. Dans le cadre de ce mandat, les interventions sont de trois ordres :

- ☛ Conclure des conventions collectives de travail ;
- ☛ Émettre des avis ;
- ☛ Mener des conciliations en cas de litiges entre employeurs et travailleurs dans une association du secteur.

#### Le Comité de pilotage tripartite

La FeBISP assume la responsabilité patronale au Comité de pilotage tripartite investi d'un rôle de vérification et de contrôle des modalités de mise en œuvre de l'accord non marchand 2000/2005. La liste suivante reprend les points abordés par la FeBISP (volet régional et volet communautaire) :

- ☛ Dépôt et identification des masses salariales annuelles pour financer l'accord non marchand ;
- ☛ Préfinancement des actions ISP dans le cadre du FSE (Procédures de liquidation) ;
- ☛ Révision des catégories en fonction du décompte du volume d'heures conventionnées par Bruxelles Formation par les AFT (Arrêté modificatif) ;

- ☛ Aménagement de la fin de carrière :
  - Cadastre des heures : décompte des heures de réduction du temps de travail ;
  - Octroi et indexation d'une subvention de fonctionnement pour l'asbl R et C ;
  - Application de la mesure à tout le personnel ISP des associations visées ;
  - Délais de liquidation des subventions destinées à financer embauche compensatoire ;
  
- ☛ Formation continuée :
  - Identification et dépôt des masses salariales pour le calcul de la subvention annuelle ;
  - Détermination des dépenses éligibles ;
  - Délais de liquidation des subventions destinées à financer la formation continuée ;
  
- ☛ Modalités de la liquidation des subventions liées à l'activité des délégations syndicales pour les employeurs impliqués dans une démarche de représentation syndicale ;
  
- ☛ Examen et appui des recours individuels ;
  
- ☛ Propositions patronales pour l'accord non marchand 2006/2010.

#### Fonds social socioculturel et sportif

En 2005, le Fonds de sécurité d'existence de la Commission paritaire 329 a initié un appel à projets « formation » en apportant une aide aux associations qui mettent en œuvre des actions de formation visant à améliorer la compétence des travailleurs. Cet appel à projets s'était donné comme critères prioritaires l'accès à des formations pour les travailleurs peu qualifiés (max. CESS) et la petite taille des associations bénéficiaires. Au total de l'appel en deux phases, le Comité de gestion a sélectionné 163 formations dans 96 associations, soit au total 2037 travailleurs concernés suivant 100.092 heures stagiaire pour un montant total de 407.164 euros. En parallèle à cette action, le Fonds a développé avec d'autres Fonds intéressés une réflexion sur une méthode d'évaluation des actions tant dans le chef du promoteur de l'action que dans celui de l'opérateur de formation et du participant. De plus, le Fonds s'est impliqué dans le jury d'un projet cofinancé par la Fondation Roi Baudouin intitulé « Diriger une association » destiné à renforcer les compétences autour d'un projet participatif ayant pour but d'augmenter la qualité des services rendus aux usagers ou d'améliorer le fonctionnement interne de l'association.

#### Maribel social

Depuis la dissolution du groupement, les associations gèrent seules les subventions attribuées dans le cadre du Maribel social. La FeBISP sert d'intermédiaire entre ses membres et le Comité de gestion du Fonds afin d'apporter aux dossiers qui sont transmis à ce dernier toutes les informations nécessaires à son traitement (délai d'engagement, diminution temporaire du volume de l'emploi, glissement de

subvention, etc). En matière de gestion administrative, le Fonds a mis au point un règlement administratif englobant toutes les procédures de liquidation des subventions. La FeBISP a joué dans cette procédure un rôle d'avis. De même, pour les grands changements intervenus dans les modes de liquidation des subventions (diminution du plafond et changement du mode de règlement des avances), la FeBISP s'est employée à relayer clairement l'information afin que toutes les conséquences, notamment en matière budgétaire, soient envisagées.

## **6.2. Suivi des relations sociales**

Soucieuse de construire une dynamique de négociation collective avec ses différents partenaires, la FeBISP s'efforce d'assurer un suivi des relations sociales avec ses membres. Les relations sociales sont jalonnées de conseils prodigués aux membres pour toute question concernant les relations collectives de travail, la rédaction d'un règlement de travail, l'application de la législation comme les conventions collectives de travail nationales, sectorielles ou sous-sectorielles.

## **6.3. Enquête sur le profil des travailleurs du secteur de l'ISP**

Dans la perspective de garantir la stabilisation et la continuité des acquis, la FeBISP a procédé à un cadastre de tout le personnel de ses associations membres. La collecte des données, en ce compris les étapes de validation et d'encodage dans une base de donnée FileMaker Pro, a duré près de 4 mois. Les indicateurs probants ont été minutieusement relevés tels les caractéristiques des contrats et la durée du travail, l'âge, le sexe, la nationalité, l'ancienneté, la qualification, l'expérience, les conditions de rémunération et de formation. Les données ont également été exploitées pour établir une cartographie des associations se basant sur la population, la durée du temps de travail hebdomadaire, le règlement de travail et la représentation syndicale.

## **6.4. Élaboration de cadastres**

En vue de dégager les possibilités financières et donc les marges d'action de l'exercice, la FeBISP établit les cadastres suivants :

- Cadastres des heures de réduction du temps de travail pour le calcul de l'embauche compensatoire ;
- Cadastre des masses salariales pour le calcul de la formation continuée ;
- Cadastre des masses salariales pour le calcul du financement des partenaires coordinateurs.

## **6.5. La gestion des fonds paritaires propres à l'ISP**

### **6.5.1. Le FFCISP**

Le travail du banc patronal représenté par la FeBISP au Comité de gestion du Fonds a principalement consisté à l'élaboration d'un plan de formation (cf annexe n° 5) pour l'année ainsi qu'à la vérification de la conformité des projets de formation au plan. Outre les formations certifiantes, les formations dispensées ont visé à augmenter la maîtrise d'outils nécessaires à l'accomplissement des tâches et l'acquisition de nouveaux savoirs, savoir-être ou savoir-faire. Au total, un budget d'environ 250.000 euros a été consommé et pas moins de 765 travailleurs ont été formés par des actions individuelles ou collectives. En outre, 17 travailleurs se sont engagés dans un programme de formation certifiante. De plus, soucieux d'envisager la conformité de ses actions aux besoins des travailleurs, le Fonds a commandité un rapport d'enquête (cf annexe 6) visant à cerner les besoins de formation. Les conclusions du rapport seront utilisées pour élaborer le plan de formation et ajuster la politique du Fonds en 2006.

### **6.5.2. L'asbl Réduire & Compenser**

L'asbl « CP 329 Réduire et Compenser » a été instituée par l'article 9 de la Convention Collective de Travail du 1er juillet 2002 relative à l'aménagement de la fin de carrière. Une convention entre le Collège de la COCOF et l'asbl « CP 329 Réduire et Compenser » détermine les conditions selon lesquelles l'asbl est chargée de la répartition des emplois et des moyens financiers, suite à la mise en œuvre des mesures de réduction du temps de travail en fin de carrière dans le secteur de la Commission paritaire 329.02 (OISP région bruxelloise). Une convention entre l'ORBEM et l'asbl « CP 329 Réduire et Compenser » a également été signée, relative à la gestion de l'aménagement de la fin de carrière et à l'embauche compensatoire pour le personnel des partenaires coordinateurs francophones de l'ORBEM (Missions Locales).

L'asbl est gérée paritaire. La FeBISP est ainsi membre du Conseil d'administration ainsi que les représentants des organisations des travailleurs du secteur. Les mandats occupés par la FeBISP au sein du Conseil d'administration sont exercés par Gabriel Maissin, Michèle Hubin et Sylvain Bertrand (Valérie Dancart y étant conviée). Le mandat de président de l'asbl « Réduire et Compenser » est assumé par Gabriel Maissin.

La FeBISP a lancé fin décembre 2005 auprès de tous les employeurs inclus dans le champ d'application de la CCT (volet Commission paritaire 329.02) une enquête afin d'établir le cadastre destiné à évaluer le volume d'heures généré par la réduction du temps de travail pour l'exercice suivant. L'ensemble de ces données permet ainsi de dégager un cadastre RTT, qui est ensuite transmis par la FeBISP aux autorités subsidiaires via le Comité de pilotage tripartite.

La budgétisation et la comptabilisation annuelles des heures de réduction du temps de travail permettent par la suite de lancer des appels à projets d'embauche compensatoire. Ainsi, pour les associations qui ont des travailleurs bénéficiant d'une réduction de temps de travail et qui, donc, entrent dans les conditions de l'appel à projets, une fois leur projet accepté par le Conseil d'administration, il est alloué à

l'association un temps de travail supplémentaire, doté d'une subvention horaire versée par l'asbl « Réduire et Compenser ».

Les missions assignées à la FeBISP (par une convention de services entre la FeBISP et l'asbl « CP 329 Réduire et Compenser ») dans le cadre de la gestion administrative et comptable de l'asbl « CP 329 Réduire et Compenser » sont nombreuses.

Outre l'encodage et la mise à jour des données du cadastre de l'emploi pour les associations d'insertion socioprofessionnelle, tombant sous l'application de la Convention Collective de Travail du 1er juillet 2002, la FeBISP assume la diffusion et la gestion des appels d'offres d'embauche compensatoire. Elle assure la gestion administrative et comptable relative aux demandes d'heures de compensation : classement, réception et réponse aux courriers postaux et électroniques, préparation des dossiers de demandes d'embauches compensatoires à soumettre au conseil d'administration, préparation des réunions et rédaction des procès-verbaux, notifications des décisions aux employeurs, établissement des documents permettant aux employeurs de justifier les subventions accordées, récolte des pièces justificatives, vérification et encodage des documents transmis par les employeurs, tenue de la comptabilité des opérations liées aux employeurs dépendants de la Commission paritaire 329.02 (comptabilisation des heures ...), versements des montants aux employeurs en fonction des décisions et des règles établies par le Conseil d'administration, permanence téléphonique et informations pour permettre aux employeurs de remplir leurs obligations en la matière, encodage de la comptabilité de l'asbl «CP 329 Réduire et Compenser » Commission paritaire 329.02, participation au contrôle des comptes par le réviseur d'entreprises, justifications des subventions auprès des autorités subsidiaires, à savoir la COCOF et l'ORBEM, et contacts avec les administrations.

Pour ce faire, la FeBISP a mis en 2005 à disposition de l'asbl « CP 329 Réduire et Compenser », les outils informatiques (matériel et connexions, logiciels Excel, FileMaker Pro, logiciel comptable Equisis) et les ressources humaines y afférant pour mener à bien la réalisation de l'embauche compensatoire dans notre secteur.

## 7.

### La Fédération

#### **7.1. Nouveaux statuts - Nouveaux membres**

Du point de vue de la vie de la fédération, 2005 a été une année de changements, puisque :

- Le nom et les statuts ont été modifiés : il s'agissait d'officialiser la nouvelle aire d'action de la FeBISP : l'économie sociale d'insertion (ESI) ;

- De nouveaux membres ont été accueillis (le mouvement s'est poursuivi en 2006) : 3 ILDE nous ont rejoints et – nouveauté – une entreprise d'insertion. Le nombre de membres a ainsi dépassé soixante ;
- Des asbl d'ISP déjà membres sont devenues membres ESI, en créant une ILDE au sein de leur structure ;
- Parmi la soixantaine de membres fin 2005, une dizaine étaient soit membres ESI soit membres ISP et ESI.

## **7.2. Assemblées générales et le Conseil d'administration**

Les assemblées générales (statutaires) se sont multipliées au gré de la modification des statuts, du renouvellement du Conseil d'administration et de l'accueil de nouveaux membres (cf annexe n° 7 : ordre du jour des Assemblées générales et annexe n° 8 : tableau des présences des membres aux Assemblées générales).

Le nombre d'assemblées de travail, réduites pour l'ISP au nombre de 7 par an (au lieu de 10), a ré-augmenté puisque sont venues s'y ajouter les assemblées de travail ESI. On peut estimer qu'il s'en tiendra une quinzaine en 2006. C'est là que se prennent les grandes orientations de la FeBISP.

Le lecteur le constatera au fil des pages du présent rapport, les relations que la FeBISP entretient avec ses membres sont constantes. L'équipe de la FeBISP est véritablement au service de ses membres ; elle les soutient, les conseille et les représente auprès de toutes les instances concernées mais aussi auprès du grand public. Les informations vont ainsi dans les deux sens : de la FeBISP vers ses membres et de ceux-ci vers celle-là. C'est le mécanisme le plus efficace pour augmenter l'expertise et la représentativité de la FeBISP et pour augmenter l'efficacité des membres dans leurs actions, et donc, l'efficacité du dispositif ISP.

En juin 2005, un nouveau Conseil d'administration de la FeBISP a été élu. Il était composé de Sylvain Bertrand (Le Piment asbl) président, Pierre Devleeschouwer (FIJ asbl) secrétaire, Danièle Rongé (CF2000 asbl) trésorière, Jean-Philippe Martin (Mission Locale de Saint-Gilles asbl), Jacqueline Bailly (Proforal asbl), Georges Bernaerts (Arpaije asbl), Martine De Vos (Cobeff asbl) et Olivia P'Tito (Mission Locale de Molenbeek asbl). À l'exception de juillet et août, il se réunit 1 fois par mois pour traiter de l'ensemble des questions liées à la gestion de notre asbl (finances, équipe...) mais aussi pour apporter un appui dans le suivi des nombreux dossiers et groupes de travail issus de l'Assemblée générale.

## **7.3. L'équipe de la FeBISP ASBL**

L'équipe compte 10 personnes, toutes spécialisées sur certaines matières, et suffisamment polyvalentes pour se remplacer les unes les autres en cas de besoin, et comprendre les enjeux généraux liés à chacun des dossiers traités. Une évolution

importante de travail s'est dessinée en 2005 pour se réaliser en 2006 : accentuer la communication du travail et des positions de la FeBISP vers l'extérieur. L'expérience accumulée par les membres de l'équipe (l'ancienneté moyenne à la FeBISP est de 4 ans et demi – alors que l'engagement le plus ancien s'est fait il y a 7 ans – et l'ancienneté dans le non marchand de la direction dépasse 25 ans) augmente d'année en année la qualité et la capacité de travail de l'équipe. Des réunions d'équipe mensuelles permettent, en plus des échanges constants, de structurer les liens entre les dossiers et la communication, et deux réunions programmatiques bi-annuelles fixent le programme de travail pour les six mois suivants.

## **7.4. L'information et la communication**

### ***7.4.1. L'insertion***

« L'insertion » est le bulletin mensuel (sauf en juillet et en août) d'informations spécialisées sur l'insertion socioprofessionnelle, l'emploi, la formation professionnelle, l'éducation permanente et l'économie sociale, publié par la FeBISP. Son objectif est de fournir une information précise sur des sujets d'actualités ou de fond qui concernent ou qui ont des répercussions sur le secteur de l'ISP bruxelloise.

Il est principalement destiné aux organismes d'insertion socioprofessionnelle bruxellois (associations sans but lucratif), aux pouvoirs et administrations publics, aux services publics de formation, aux services publics d'emploi, aux CPAS, aux représentants politiques, aux organisations représentatives des travailleurs et aux autres fédérations et associations intervenant en matière d'emploi, de formation, d'éducation permanente, d'insertion sociale et/ou professionnelle.

Le mensuel « L'insertion » est diffusé sous format papier pour les associations membres de la fédération ainsi qu'un certain nombre de personnes extérieures référencées (soit un tirage papier à +/- 270 exemplaires), en version électronique (courriel) pour les personnes et organisations extérieures (+/- 250 personnes ou organisations) et est très régulièrement consulté à partir de notre site Internet <http://www.febisp.be>.

Nos membres reçoivent chacun 2 exemplaires du mensuel : l'un destiné à la coordination et l'autre à l'équipe. Notre intention étant de permettre au plus grand nombre possible de travailleurs du secteur d'avoir accès à ce média qui, rappelons-le, a été créé à leur intention. La version informatique est un fichier « .PDF » dans lequel les liens vers les sites Internet et les adresses courriels sont actifs, ce qui rend la revue dynamique. (cf annexe n° 9 : récapitulatif des articles parus en 2005 dans « L'insertion » et annexe n° 10 : agenda des activités de la FeBISP en 2005).

### ***7.4.2. Le site Internet***

Le site Internet de la FeBISP (<http://www.febisp.be/>) est consacré à l'économie sociale d'insertion et à l'insertion socioprofessionnelle dans la région de Bruxelles-Capitale.

Son contenu est très diversifié puisqu'on peut y trouver entre autres des reportages, des articles de fonds, des actualités, des textes juridiques, les appels à projets des différents pouvoirs subsidiaires, des informations pratiques du type listes d'adresses utiles, des coordonnées de personnes de contact, des liens vers d'autres sites Internet, les adresses des membres de la fédération, les interlocuteurs et partenaires de la FeBISP, des expériences innovantes en économie sociale, des informations sur les programmes de développement urbain et de revitalisation des quartiers à Bruxelles, un bon aperçu du parcours d'insertion et de l'insertion socioprofessionnelle ainsi que des possibilités de formation visant l'insertion à Bruxelles.

Notre objectif, à travers ce site, est de fournir aux travailleurs sociaux bruxellois (plus particulièrement engagés dans des Missions Locales, des Ateliers de formation par le travail, des Entreprises d'insertion, des Régies de quartier et des Centres d'entreprise...), aux chercheurs, aux étudiants et aux demandeurs d'emploi, une information précise et régulièrement actualisée.

## **7.5. Les finances**

La FeBISP apporte un soin particulier à sa gestion financière et veille à ce que son budget soit respecté. Ainsi, les finances pour 2005 sont en équilibre (cf annexe n° 11 : bilan et comptes de résultats 2005).

L'augmentation de nos moyens ces dernières années correspond à une augmentation des missions que nous accomplissons dans le domaine de la gestion administrative au profit de nos membres, des missions de soutiens juridiques et techniques et de la multiplication des lieux où la FeBISP est amenée à siéger...

Le financement de notre fédération est assuré par :

- Les apports des membres de notre Fédération (cotisations et mise à disposition d'emplois du Maribel Social – groupement FeBISP) ;
- Une aide de la Région sous forme de deux postes ACS ;
- Des subsides pluriannuels pour des missions structurelles de coordination telles celles qui nous ont été confiées par la COCOF, par une subvention du Fonds Social européen Objectif III ;
- Une aide de la Région : soutien à la création de projets d'économie sociale;
- Un projet ECSA.

Il est important de rappeler que cet équilibre financier est également assuré par l'apport régulier des cotisations de nos membres. Contributions qui sont loin d'être symboliques, mais qui garantissent à la FeBISP un minimum d'indépendance.

## 8. Organisations en 2005

### 8.1. 8<sup>ème</sup> journée d'étude (26 avril 2005) : la FeBISP commence à fêter des anniversaires

Fin 2004, le système belge de sécurité sociale passait le cap des 60 ans ; la FeBISP a souhaité participer à cet anniversaire avec un double objectif :

- D'une part, assurer une présentation des principes et du fonctionnement de ce système somme toute rarissime sur la planète, puisque moins d'une dizaine de pays ont un système comparable.
- D'autre part, identifier les enjeux à venir en les replaçant dans le contexte national et européen. Outre la journée, un dossier fut élaboré dans l'Insertion du mois de mars et un compte-rendu dans celui du mois de juin. (cf annexe n° 12).

### 8.2. Festival « Regards sur le travail »

Pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive, la FeBISP a animé la première demi-journée du festival « Regards sur le travail » co-organisée par le P'tit Ciné. À l'occasion de la projection d'un film sur les groupements d'employeurs, elle a animé un débat avec ses invités et la salle, sur le sujet. En France, une centaine de groupements d'employeurs employant de 30 à 100 personnes sous contrat à durée indéterminée parient sur le fait que l'alliance entre une formation à la carte, individualisée, organisée seulement en alternance avec un emploi stable, inscrit durablement les jeunes qui sont engagés dans la vie sociale, professionnelle et citoyenne.

## *Liste des annexes*

- Annexe 1 : Les stages en entreprises dans le dispositif d'insertion socioprofessionnelle : note d'orientation de la FeBISP, octobre 2005
- Annexe 2 : Note des Missions Locales (adressée fin mars au Ministre de l'Emploi), indiquant les points qu'elles voudraient voir figurer dans un texte régional
- Annexe 3 : Note de travail état des lieux guidance et architecture partenariat ORBEM
- Annexe 4 : Communiqué de presse de juin et de septembre 2005 (préfinancement 2005)
- Annexe 5 : Plan de formation 2005
- Annexe 6 : Étude du Fonds ISP
- Annexe 7 : Ordres du jour des Assemblées de travail et statutaire de la FeBISP
- Annexe 8 : Tableau des présences des membres aux Assemblées générales de la FeBISP
- Annexe 9 : Récapitulatif des articles parus en 2005 dans « L'Insertion »
- Annexe 10 : Agendas des activités de la FeBISP
- Annexe 11 : Bilan et comptes de résultats 2005
- Annexe 12 : Folder de la 8<sup>ème</sup> journée d'étude de la FeBISP